ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 9 mai 2012 — N° 104

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) fait une déclaration concernant le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.

_____

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Gélinas, pharmacien de Saint-Louis-de-France.

_____

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant la Semaine nationale de la santé mentale.

_____

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant les 30 ans du Centre de femmes les Elles du Nord.

_____

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter M. André Cloutier pour son implication bénévole dans le mouvement scout.

_____

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant le Festival de théâtre de Lévis.

_____

M. Simard (Kamouraska-Témiscouata) fait une déclaration concernant le 90e anniversaire de la Coop fédérée.

_____

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Fondation Héritage Saint-Benoît-de-Mirabel.

_____

M. D'Amour (Rivière-du-Loup) fait une déclaration concernant Premier Tech et les emplois pour Rivière-du-Loup–Les Basques.

_____

À 9 h 57, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 10.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le rapport du Commissaire au lobbyisme du Québec intitulé « Propositions de modifications à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* »;
(Dépôt n° 1283-20120509)

Les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 26 avril 2012 :

Décision 1647 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;
(Dépôt n° 1284-20120509)

Décision 1650 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;
(Dépôt n° 1285-20120509)

Décision 1651 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur général des affaires institutionnelles et de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale;
(Dépôt n° 1286-20120509)

Décision 1652 concernant le Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du secrétaire général adjoint à l'administration;
(Dépôt n° 1287-20120509)

Les deux textes de loi adoptés par les membres de la 16e législature du Parlement écolier le 27 avril 2012.
(Dépôt n° 1288-20120509)

Dépôts de pétitions

M. Reid (Orford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 228 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité des terminaux de paiement électronique.
(Dépôt n° 1289-20120509)

Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 883 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les services offerts aux enfants présentant des troubles d'apprentissage.

(Dépôt n° 1290-20120509)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Reid (Orford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 406 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité des terminaux de paiement électronique.

(Dépôt n° 1291-20120509)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Moreau, ministre des Transports, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 20 décembre 2011, adressée à M^{e} Philippe Gagnier, de la firme Charest, Gagnier, Biron et Dagenais, transmise par M. Jacques Leroux, directeur des affaires juridiques à la Régie du bâtiment du Québec, concernant l'entreprise Louisbourg SBC.

(Dépôt n° 1292-20120509)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fournier, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Hivon (Joliette), Mme Roy (Lotbinière) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la première Journée nationale de la justice administrative qui, sous le thème « Découvrez le visage humain d'une justice accessible », a pour objectif de faire connaître la justice administrative et son importance dans la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois ».

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Malavoy (Taillon) présente une motion concernant le retour en classe; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de directive au sujet de la manière dont l'absence de consentement doit être signifiée à l'Assemblée. Il soutient qu'aucun député en particulier n'a manifesté cette absence de consentement.

À 11 h 11, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 24.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENCE

Comme la présidence l'a déjà affirmé à plusieurs reprises, c'est à elle présidence seule qu'il revient de constater s'il y a ou pas consentement pour la tenue d'un débat sur une motion sans préavis. Dans les circonstances, la présidence a constaté qu'il n'y avait pas de consentement pour débattre de la motion présentée par la députée de Taillon. Une fois ce constat fait par la présidence, il n'y a pas lieu de discuter le fait qu'il y ait ou non consentement pour débattre d'une telle motion.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Lapointe (Crémazie) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), présente une motion concernant la création d'une enquête publique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord;

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 59, Loi concernant le partage de certains renseignements de santé;

— la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi sur les comptables professionnels agréés.

_____

M. Ouimet, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant son rapport annuel de gestion 2010-2011; puis en séance publique afin d'entendre le Secrétariat du Conseil du Trésor; et enfin, afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition;

— la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de pétitions.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bachand, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 63 est adopté.

À 11 h 56, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 07.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Drainville (Marie-Victorin) propose :

> Conformément au programme du Parti Québécois adopté lors du congrès national du 17 avril 2011, que l'Assemblée nationale exige que les règles de financement des partis politiques soient modifiées afin que la contribution annuelle maximale par électeur soit de 100$.

À la suite d'une réunion qu'elle a tenue avec les leaders des groupes parlementaires, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 15 minutes sont allouées aux députés indépendants qui souhaitent intervenir, sous réserve d'un maximum de 5 minutes par député; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 97 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 17 heures.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **91** en annexe)

Pour : **40** Contre : **54** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 10 mai 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 38, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 10 mai 2012, à 9 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 9 mai 2012, à 14 h 55, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 63 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et diverses dispositions législatives

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Drainville (Marie-Victorin) :

(Vote n° 91)

POUR - 40

Aussant	Dufour	McKay	Robert
Beaudoin	Ferland	Ouellet	Simard
(Mirabel)	Gauvreau	Pagé	*(Richelieu)*
Bérubé	Hivon	Pelletier	Simard
Blanchet	Khadir	*(Saint-Hyacinthe)*	*(Kamouraska-Témiscouata)*
Bonnardel	Kotto	Pelletier	St-Arnaud
Boucher	Léger	*(Rimouski)*	Traversy
Champagne	Lemay	Picard	Tremblay
Cousineau	Malavoy	Poirier	Turcotte
Deltell	Maltais	Richard	Villeneuve
Doyer	Marceau	*(Duplessis)*	
Drainville	Marois	Richard	
		(Marguerite-D'Youville)	

CONTRE - 54

Arcand	Carrière	Huot	Pigeon
Arsenault	Charbonneau	James	Reid
Auclair	Charlebois	Kelley	Rotiroti
Bachand	Chevarie	L'Écuyer	Simard
(Outremont)	Courchesne	Lehouillier	*(Dubuc)*
Bachand	D'Amour	Lessard	Sklavounos
(Arthabaska)	Diamond	MacMillan	St-Amand
Beauchamp	Drolet	Mamelonet	St-Pierre
Bergman	Dubourg	Marcoux	Thériault
Bernard	Dutil	Marsan	Vallée
Bernier	Fournier	Ménard	Vien
Billette	Gautrin	Moreau	Weil
Blais	Gignac	Morin	
Bolduc	Gonthier	Ouellette	
Boulet	Hamad	Paquet	